

DOSSIER DE PRESSE



LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE ET AU BÉNÉVOLAT

10 mars 2020



DOSSIER DE PRESSE

Sommaire

LE MOT DU PRÉSIDENT	3
LE DÉPARTEMENT AUX COTÉS DES ASSOCIATIONS DEPUIS 2015	4
Le rôle essentiel du monde associatif en Haute-Garonne	4
Un budget en augmentation : un choix politique fort	5
Des subventions annuelles.....	6
Le soutien à la création de lieux dédiés à la vie associative	8
Des aides matérielles	8
Les associations, actrices des politiques publiques départementales	9
Une forte implication dans le Dialogue citoyen.....	9
Renforcer et fédérer le réseau	10
DES PARTENARIATS RENFORCÉS	13
Une simplification des démarches et une meilleure visibilité.....	13
2020 : un plan départemental de soutien à la vie associative	14
LA VIE ASSOCIATIVE EN HAUTE-GARONNE EN CHIFFRES.....	15

Le mot du Président



Que ce soit en zone de montagne, en milieu rural, périurbain ou dans les quartiers toulousains, le tissu associatif apporte une contribution essentielle à la vie sociale, économique, culturelle et citoyenne de la Haute-Garonne. Présente dans le domaine du sport, de la culture, de l'éducation populaire, de la défense de l'environnement aussi bien que dans l'action sociale, l'économie ou le tourisme, la vie associative joue un rôle d'autant plus déterminant en ces temps de crises et d'incertitudes.

Il est donc indispensable de la préserver, de la défendre et de la valoriser pour gagner les combats de la proximité, de la solidarité, de la cohésion territoriale, d'une société plus tolérante et plus équitable.

Dans cette perspective, le Conseil départemental a fait le choix depuis 2015 d'augmenter fortement le budget en lien avec les priorités de ses politiques publiques : cohésion territoriale, citoyenneté, diversités, laïcité, valeurs républicaines... Il soutient près de 3 000 associations pour une enveloppe annuelle de 23 M€. Parallèlement, nous avons voulu repenser et renforcer nos partenariats en désignant une élue déléguée à la vie associative.

De son côté, avec 265 000 bénévoles, l'engagement associatif des Haut-Garonnais ne faiblit pas, mais il connaît des évolutions importantes qui, souvent, tendent à le fragiliser. Aujourd'hui, en complément des aides financières, les associations ont un besoin d'ingénierie, d'aide matérielle et logistique, de collaboration et de partage des informations et des bonnes pratiques juridiques ou administratives.

Pour y répondre, nous avons décidé de créer une mission « vie associative » et des outils spécifiques dans le cadre du plan « Réussir ensemble – associons-nous » qui sera voté en avril 2020. Nous mettons également en place des labels pour valoriser les initiatives en faveur d'associations menant des actions remarquables dans les domaines du handicap, de la culture, des solidarités, de l'égalité femmes-hommes ou du développement durable.

Nous portons au Département l'ambition de faire grandir dans le dialogue nos partenariats et de créer des outils innovants. Plus que jamais nous restons à l'écoute du monde associatif. Car cette coopération fondée sur la confiance est une force dans la mise en œuvre de politiques publiques départementales efficaces, justes et solidaires.

Georges Méric
*Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne*

LE DÉPARTEMENT AUX COTÉS DES ASSOCIATIONS DEPUIS 2015

Dès 2015, conscient des difficultés rencontrées par le monde associatif haut-garonnais, le Conseil départemental a fait le choix de réaffirmer et de conforter son soutien aux acteurs associatifs du territoire, qui portent, au sein même de leur engagement, les valeurs de solidarité, de partage et la volonté de « faire ensemble ».

Le 8 juin 2018, le Mouvement associatif remettait au Premier Ministre son rapport « Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement ». À cette occasion, son président, Philippe Jahshan soulignait « un contexte social et économique qui a affaibli les associations, où les exclusions et les inégalités n'ont cessé de s'accroître, et où il y a un enjeu crucial à retrouver de la cohésion sociale d'une part, et à investir dans les transitions vers une économie plus juste et plus soutenable d'autre part ».

À l'heure où le besoin de solidarité est prégnant, où les jeunes expriment leur volonté d'engagement, le monde associatif est pourtant fragilisé par la baisse des subventions publiques ou encore la suppression des contrats aidés par le gouvernement en 2017.

Le rôle essentiel du monde associatif en Haute-Garonne

La Haute-Garonne compte un tissu associatif important avec plus de **27 000 associations** et **265 000 bénévoles**. Présentes sur l'ensemble du territoire haut-garonnais, les associations locales font vivre chaque jour le lien social, la cohésion, la solidarité. En contribuant à l'éducation et à la formation citoyenne des plus jeunes, en participant à l'animation des territoires, à l'épanouissement des individus ou en rendant des services essentiels aux habitants, elles véhiculent par leurs actions une autre conception de la société.

Composées de citoyens, les associations possèdent une connaissance et une expertise précieuses des réalités de terrain. Par leur engagement, elles participent au déploiement des politiques publiques au service des habitants. Pour conforter leur contribution essentielle, le Département soutient activement la vie associative sur tous les territoires et dans tous les domaines : la culture, le sport, la lutte contre l'exclusion ou encore à la solidarité.



- **27 000 associations en Haute-Garonne**
- **265 000 bénévoles**
- **38 000 salariés associatifs**
- **8,4 % des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé du département**

DOSSIER DE PRESSE

Le monde associatif représente également un secteur économique à part entière avec **38 000 salariés associatifs** en Haute-Garonne, soit 8,4 % des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé du département. Des emplois particulièrement précieux car ils ne sont pas délocalisables.

Le Département est un partenaire incontournable du monde associatif et contribue ainsi à donner aux Haut-Garonnais les moyens de vivre leurs passions par un engagement bénévole, ou de trouver un emploi dans ce secteur. Un soutien nécessaire qui permet aux associations de poursuivre leurs actions et de mettre en œuvre des projets essentiels au mieux-vivre des habitants dans les territoires.

Un budget en augmentation : un choix politique fort

Dans un contexte financier de plus en plus contraint, certaines collectivités locales envisagent le soutien à la vie associative comme une simple variable d'ajustement de leur budget. Le Conseil départemental a, lui, fait le choix politique de conforter et d'augmenter son engagement financier envers la vie associative.

Chaque année, le Département soutient ainsi plus de 3 000 associations haut-garonnaises avec un budget en constante augmentation depuis 2015, pour une enveloppe annuelle de 23 M€ (contre 18,8 M€ en 2015).

Le Département agit au quotidien aux côtés de nombreux partenaires associatifs pour la mise en œuvre de ses politiques publiques au service des Haut-Garonnais et des Haut-Garonnaises, en matière de solidarités humaines dans les champs de l'enfance, de l'éducation, de l'insertion et de l'emploi, de la mixité sociale, de l'autonomie et plus largement, de la lutte contre les inégalités, mais aussi en matière de solidarité territoriale, d'agriculture ou encore à travers son engagement volontariste dans les domaines du sport, de la culture ou des jeunes.

- **23 M€ annuels pour les associations en 2020**

- **Plus 3 000 associations soutenues**

- **+ 22,4 % d'augmentation de budget depuis 2015**

DES SUBVENTIONS ANNUELLES

Le soutien au sport amateur

Le soutien à la pratique du sport et au secteur associatif est une des priorités de la politique sportive du Département. A travers leur investissement quotidien auprès des jeunes et des sportifs amateurs, les associations portent des valeurs essentielles que sont la solidarité, la tolérance, le respect, le dépassement de soi, la mixité sociale, générationnelle et sexuelle.

En 2019, le Conseil départemental a mobilisé **8,6 M€ d'aides** afin de développer la pratique sportive sur tout le territoire. L'un des 3 axes de sa politique sportive départementale concerne l'accompagnement des clubs, associations et comités départementaux (matériels de fonctionnement, organisation d'évènements ou de compétitions).

Le Département met également en lumière des initiatives associatives remarquables dans différents domaines à travers l'organisation de manifestation comme « Le Trophée des sports » qui récompense les associations qui s'illustrent en matière de développement durable, d'égalité femmes/hommes, de handicap, de santé et prévention ou encore dans le domaine des solidarités.

Le soutien aux associations culturelles

Chaque année, le Conseil départemental soutient près de 400 acteurs culturels haut-garonnais pour un budget de 4,5 M€. Le Département accompagne ainsi tout au long de l'année les associations culturelles et écoles de musique haut-garonnaises. Ces aides intègrent notamment le soutien aux associations en résidences artistiques (Espace Roguet) ainsi que les artistes invités dans le cadre des festivals départementaux (31 Notes d'été, Jazz sur son 31, Semaine des cultures urbaines...).

- Le Département est le premier soutien à la fédération des **Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC)**, qui compte 33 associations et 55 000 adhérents.
- Le Conseil départemental soutient depuis 2016 les associations engagées pour la promotion de **la langue occitane**, pour un budget de 225 000 €.
- Il soutient également la **Fédération des foyers ruraux** (133 foyers) à hauteur de 140 000 € par an.



- **8,6 M€ euros d'aides annuelles pour la pratique sportive**

- **44 comités départementaux soutenus**

- **33 événements sportifs soutenus par des subventions**

- **1 120 associations et écoles de sport subventionnées : 608 écoles de sport, 63 800 jeunes**

- **4,5 M€ annuels pour les acteurs et associations culturelles**

- **60 écoles de musique soutenues en Haute-Garonne pour un budget de 1M€**

- **160 000 € de subventions annuelles à la fédération des MJC**
- **33 associations**
- **55 000 adhérents**

Le soutien aux associations des quartiers prioritaires de la ville

Le Conseil départemental est plus que jamais mobilisé pour soutenir les quartiers urbains défavorisés et construire un territoire plus juste et plus solidaire.

Particulièrement fragilisées par la baisse des subventions des collectivités locales, les structures associatives présentes dans les quartiers prioritaires de la ville y jouent un rôle essentiel. Grâce à leur contact privilégié avec les habitants, leur présence au quotidien, elles permettent un accompagnement des familles sur le long terme, dans les domaines du social, de l'éducation, de la santé ou encore en matière de logement.

Le Département de la Haute-Garonne est ainsi l'un des seuls Départements de France à soutenir financièrement les **Conseils citoyens des quartiers prioritaires** du territoire, qui favorisent la démocratie participative, impliquant de nombreuses associations.

Il subventionne également les associations dans le cadre de son plan en faveur des quartiers urbains, pour un budget annuel de 5 M€.

Le soutien à la jeunesse

Le Département est le partenaire historique du réseau d'éducation populaire **Jeunesse au Plein Air** avec 129 000 € de subventions annuelles réparties entre 8 associations organisatrices de séjours et confédérées : les Éclaireuses et Éclaireurs de France, les Francas de Haute-Garonne, Evasion Aclef 31, CMB, La Ligue de l'Enseignement, AROEVEN (Association Régionale des Œuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation Nationale), Loisirs Éducation Citoyenneté Grand Sud, Établissement Régional Léo Lagrange Sud-Ouest.

En collaboration avec Le Groupe d'habitat social des Chalets dont il est actionnaire, le Conseil départemental a créé **l'Association pour le Logement des Jeunes en Occitanie**, une association dédiée à la gestion d'appartements étudiants. Ces 1 015 logements sont répartis en 5 résidences situées à proximité des grandes zones universitaires. A la rentrée universitaire de 2019, l'association aura en gestion 3 autres résidences situées à Toulouse représentant 300 logements supplémentaires.

- 5 régies de quartier prioritaire accompagnées à Bellefontaine, Empalot, Desbals, Reynerie et les Izards
- 5 M€ annuels pour les associations des quartiers urbains



DOSSIER DE PRESSE

LE SOUTIEN À LA CRÉATION DE LIEUX DÉDIÉS À LA VIE ASSOCIATIVE

- A travers les **contrats de territoire**, le Département accompagne les communes et les intercommunalités dans la création de lieux dédiés à la vie associative. Il soutient également la construction et la rénovation d'équipements sportifs et culturels.

Ainsi, 131 Maisons des associations ou équipements accueillent des associations financés depuis 2015 pour un budget de 3,3 M€.

D'ici 2021, 353 équipements sportifs culturels et de loisirs verront le jour grâce au soutien financier du Conseil départemental.

- Le Département veille également à ce que des liens puissent être tissés entre les équipements qu'il finance sur le territoire et les associations locales. C'est le cas du nouveau cinéma situé dans le quartier de Borderouge qui réserve un accueil privilégié aux scolaires via des projections proposées aux collégiens, ainsi qu'aux associations du quartier.
- La collectivité propose un accompagnement spécifique à la **création des tiers-lieux**, dont peuvent bénéficier les porteurs de projets publics, associatifs et privés du territoire.

DES AIDES MATÉRIELLES

Des lieux départementaux pour les associations

- **La mise à disposition gratuite du Pavillon République**
Installé en décembre 2017 dans la cour de l'Hôtel du Département, le Pavillon République accueille depuis sa création des événements portés par des associations, ainsi que le forum annuel des associations du Parcours laïque et citoyen et le forum annuel des jeunes haut-garonnaises.
- **Accueil des associations dans les collèges (via le Parcours laïque et citoyen), les Maisons des Solidarités (MDS), la Maison des Adolescents, le Centre départemental de planification et d'éducation familiale**
La nouvelle antenne Reynerie de la MDS Basso Cambo, ouverte en octobre 2018, et la MDS Borderouge accueillent ainsi les associations du quartier dans des salles de réunion dédiées.

• 131 Maisons des associations ou équipements financés à hauteur de 3,3 M€

• 353 équipements sportifs culturels d'ici 2021 soutenus par le Conseil départemental



• 82 manifestations organisées avec des associations, accueillies en 2019 au Pavillon République

DOSSIER DE PRESSE

- **Accueil des associations dans les bibliothèques et les médiathèques du Département**

La Médiathèque départementale accompagne, par exemple, les communes dans l'élaboration d'un véritable projet culturel pour ces équipements dans l'objectif d'en faire des lieux d'animation de la vie locale et de citoyenneté en lien avec les associations locales.

Les associations, actrices des politiques publiques départementales

UNE FORTE IMPLICATION DANS LE DIALOGUE CITOYEN

Les associations jouent un rôle décisif dans la cohésion sociale et territoriale. Porteuses de dynamiques citoyennes, elles apportent des réponses sociales et économiques aux besoins d'une société en plein bouleversement. Elles constituent ainsi un complément nécessaire et innovant dans la mise en place des politiques publiques.

Depuis 2015, le Département place les associations au cœur de l'élaboration de ses politiques départementales dans le cadre de sa démarche de dialogue citoyen et de démocratie participative. La collectivité s'appuie ainsi sur l'expertise citoyenne des associations pour répondre aux mieux aux attentes et besoins des Haut-Garonnais.

Pleinement conscient de la crise démocratique, qui éloigne les habitants du système représentatif et des valeurs républicaines, le Département a souhaité innover, expérimenter, pour permettre à chacun de trouver sa place, créer de la confiance et revitaliser ainsi la démocratie.

Depuis 5 ans, les associations haut-garonnaises ont ainsi été invitées à participer en nombre aux concertations sur :

- le Programme départemental d'insertion 2016-2021
- l'accompagnement des allocataires du RSA
- le plan départemental d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges
- l'élaboration du Schéma de lecture publique
- la politique culturelle du Département 2018-2022
- l'élaboration du Plan départemental par et pour les Jeunesses haut-garonnaises 2019-2021
- l'élaboration du Schéma départemental pour l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées
- le projet de territoire Garon'Amont



- **350 réunions sur tout le territoire**

- **15 000 Haut-Garonnais ont participé**

DOSSIER DE PRESSE

- le plan d'actions pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes
- le plan départemental pour l'égalité « Agir ensemble contre les discriminations » et le Schéma départemental de protection de l'enfance
- le Schéma départemental des Usages du Numérique, etc.

Le Conseil départemental a créé le **fonds de soutien à la démocratie participative**, destiné à financer des initiatives de participation citoyenne, ouvert aux associations.

RENFORCER ET FÉDÉRER LE RÉSEAU ASSOCIATIF

Depuis cinq ans, le Département s'efforce de fédérer le réseau associatif autour de projets qui répondent aux priorités politiques de la collectivité et aux besoins du territoire haut-garonnais.

Des projets citoyens avec le monde associatif

Éducation

• Le Parcours laïque et citoyen (PLC)

Créé en septembre 2016 par le Département de la Haute-Garonne, ce dispositif unique en France consiste à mobiliser le réseau associatif afin d'offrir aux collégiens des actions éducatives de sensibilisation et d'appropriation du principe de laïcité et des valeurs de la République. Le Conseil départemental investit chaque année 900 000 € dans ce dispositif.

Le 9 décembre 2016, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a reçu la mention spéciale "Collectivité locale", à l'occasion de la remise du **Prix de la laïcité de la République française**, décerné par Jean-Louis Bianco, président de l'Observatoire de la laïcité.

Protection de l'environnement

• Le syndicat Haute-Garonne Environnement

Créé à l'initiative du Conseil départemental, cet outil de sensibilisation au développement durable compte 276 communes adhérentes et fédère **66 associations de protection de l'environnement** qui mettent en œuvre des actions de sensibilisation auprès du grand public et notamment du public scolaire.

• La préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les associations de protection de l'environnement du territoire sont invitées à participer au classement ENS des milieux naturels en Haute-Garonne.



- **900 000 € de budget annuel pour le Parcours Laïque et Citoyen**

- **265 actions proposées par 174 associations pour le PLC 2019-2020**

- **60 000 élèves de la 6^e à la 3^e dans 96 collèges publics et 21 collèges privés**

Qualité alimentaire dans les collèges

• L'ouverture de la plateforme Agrilocal 31 aux associations à but non lucratif

Cette plateforme, mise en place en 2016, met en relation gratuitement les acheteurs publics avec des agriculteurs et artisans locaux, afin d'encourager l'approvisionnement des collèges en produits locaux.

Ouverte dans un premier temps aux collèges, l'accès de ce dispositif a été élargi en 2017 à l'ensemble des acteurs publics (communes, EHPAD, hôpitaux), puis en 2019 aux associations à but non lucratif.



Autonomie des personnes âgées

• L'ouverture de 10 haltes-répits

Chef de file de l'action sociale pour les personnes âgées, le Département a accompagné, l'ouverture de 10 haltes-répits sur le territoire, dont plusieurs sont portées par une structure associative telles que l'ASA (Alliance Sages-Adages).

• Chaque année, le Conseil départemental attribue, dans le cadre de la **Conférence des financeurs**, 2 M€ à des acteurs associatifs et publics pour mener des actions de prévention de la perte d'autonomie à destination des personnes âgées.

6000 actions de prévention de la perte d'autonomie à destination des personnes âgées depuis 2016

Culture

• La création du label « Comme à la Maison »

Ce nouveau label valorise depuis janvier 2020 les projets associatifs culturels auprès du public sur le territoire de la Métropole et sur le territoire haut-garonnais. Il est attribué à des lieux culturels qui favorisent l'accès à la culture pour tous, en cultivant le bien-être et la convivialité. Cette action innovante est directement issue d'une proposition citoyenne formulée lors de la grande concertation culturelle de 2017-2018 et permettra de labelliser 5 lieux en 2020.



• Le fonds de soutien aux initiatives culturelles

Ce dispositif, également issu de la concertation culture menée par le Département, est destiné à encourager et accompagner les initiatives culturelles locales en Haute-Garonne. Il est désormais ouvert aux associations et acteurs culturels haut-garonnais depuis janvier 2020 pour un montant total de 50 000 €.

DOSSIER DE PRESSE

Jeunesse

• Le dispositif Initi'active Jeunesses

Le Département et les partenaires associatifs jeunesse du territoire s'engagent à accompagner les jeunes porteurs de projets individuels ou collectifs par des financements, des conseils ou une aide matérielle.

Ce dispositif est issu d'une large concertation menée sur le territoire auprès de 2000 jeunes, en présence des partenaires associatifs de l'éducation populaire.



Laïcité

• « Vues de mon quartier »

Ces journées citoyennes, initiées dans le cadre des « Chemins de la République », sont organisées en partenariat avec les associations de quartiers prioritaires. Elles mettent en valeur les paroles des habitants au cours de forums-débats sur les valeurs républicaines et la citoyenneté ainsi que les initiatives associatives du quartier à travers des spectacles, des expositions et des stands. « Vues de mon quartier » a déjà eu lieu dans les quartiers d'Empalot, des Izards et de La Reynerie.

Les appels à projets

Le développement des appels à projets lancés par le Département permet de créer de véritables synergies entre les acteurs associatifs du territoire et la collectivité, afin de répondre plus largement aux besoins spécifiques des territoires et de leurs habitants.

DES PARTENARIATS RENFORCÉS

UNE SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES ET UNE MEILLEURE VISIBILITÉ

En tant que partenaire privilégié des associations, Le Conseil départemental a souhaité depuis 2017 simplifier les démarches concernant les dossiers de demande de subventions en créant une **plateforme de dépôt en ligne**.

Il s'est également efforcé de proposer plus de transparence et de lisibilité dans **l'attribution des subventions** grâce à l'élaboration de critères en lien avec les priorités politiques de la majorité départementale (cohésion territoriale, diversité des publics, citoyenneté et valeurs républicaines, etc.). L'adoption de critères de subventions répond à un souci de transparence de l'action publique, indispensable aujourd'hui.

La généralisation des **conventions pluriannuelles** d'objectifs et de moyens permet de sécuriser le financement des associations et de fixer le cadre d'une coopération qui s'inscrit dans un temps long pour déployer des actions pérennes et efficaces.

La collectivité assure également la **visibilité des projets** et des actions des associations dans « Haute-Garonne magazine » et sur le site web du Département qui mettent en avant les initiatives du territoire.

Un soutien dans l'accompagnement des projets

À côté des traditionnelles subventions en fonctionnement et en investissements, de nouveaux dispositifs ont été mis en place par la collectivité, afin de proposer aux associations un accompagnement en ingénierie souvent essentiel à l'émergence de leurs projets. Le dispositif « Carte blanche » propose ainsi d'accompagner techniquement ou financièrement des projets divers, porteurs de dynamique pour le territoire.



2020 : UN PLAN DÉPARTEMENTAL DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE

Mercredi 29 janvier 2020, les élus départementaux, réunis en session, ont adopté le lancement d'un Plan départemental pour la vie associative "Réussir Ensemble - Associons-nous", afin de proposer au monde associatif, au-delà d'un soutien financier de la collectivité, une aide concrète dans leurs besoins quotidiens et un soutien au bénévolat.

Accompagner les associations au quotidien

Alertés par les acteurs associatifs sur les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien dans le fonctionnement de leur structure (rédaction des statuts, des contrats de travail, etc.) et le montage de leurs projets (plan de financement, etc.), le Département s'est efforcé d'apporter une première réponse à ce besoin en proposant un accompagnement en ingénierie aux porteurs de projets.

2020 marquera une nouvelle étape de cet engagement. Aujourd'hui, le Conseil départemental souhaite aller plus loin en généralisant cette réponse, à travers le **Plan départemental pour la vie associative**. Pour construire ce plan, la collectivité a décidé d'associer le plus largement possible les acteurs associatifs du territoire à travers une grande consultation qui se déroulera entre les mois de février et d'avril 2020. Elle permettra de déterminer les réels besoins d'accompagnement en ingénierie nécessaires aux associations du territoire (aides matérielles, logistiques, conseils administratifs, techniques ou juridiques).

Valoriser le bénévolat et l'action associative

À travers cette démarche volontariste, le Département encourage également chaque citoyen et chaque citoyenne à s'impliquer dans la vie associative. Il s'engage à valoriser le bénévolat, essentiel à l'action associative. Le bénévolat apporte une utilité et une reconnaissance sociales dans un contexte où les parcours professionnels ne sont plus synonymes de stabilité, de sens ou même d'épanouissement pour les individus.

Les associations demeurent des espaces de vitalité et d'expérimentation démocratique importants, dans lesquelles les individus regagnent du pouvoir d'agir en participant à un projet collectif, porteur de sens et de valeurs.



2 réunions de restitution avec les acteurs associatifs :

- **SAMEDI 28 MARS**
De 9h à 12h à Saint-Gaudens
Antenne du Conseil départemental - 1, espace Pégot
- **JEUDI 2 AVRIL**
À 18h à Toulouse
Pavillon République – Hôtel du Département

Ce plan d'actions vise ainsi à valoriser l'action des associations sur l'ensemble du territoire, à renforcer les liens de la collectivité avec le monde associatif en respectant son indépendance et permettra de favoriser les mutualisations et accompagner les mises en réseaux.

LA VIE ASSOCIATIVE EN HAUTE-GARONNE EN CHIFFRES

La Haute-Garonne compte un tissu associatif très important avec plus de 27 000 associations et plus de 265 000 bénévoles. 1700 nouvelles associations ont été déclarées dans le département en 2017-2018, qui enregistre ainsi une dynamique de création 20 % plus forte que la moyenne nationale.

- 23 M€ de subventions attribuées chaque année, auxquelles s'ajoutent les aides en nature (prêt de matériel pour l'organisation des manifestations, soutien en communication/impression, etc.)
- 1 500 emplois associatifs créés ou préservés grâce au soutien du Conseil départemental
- 38 360 salariés dans les associations, soit 8,4 % des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé du Département
- 45,8 % de l'emploi associatif en Haute-Garonne relève du domaine social et de la solidarité
- 3 102 associations différentes soutenues par le Conseil départemental depuis 2015, soit environ 11 % du tissu associatif haut-garonnais. Près de 2 000 associations soutenues chaque année
- 83 % des créations d'associations sur Toulouse, essentiellement dans les domaines de la culture, la santé et l'éducation
- 1 € d'aide apportée au tissu associatif produit en moyenne 6 € de développement local, soit de la création de richesses au bénéfice des territoires



DOSSIER DE PRESSE

SERVICE DE PRESSE

Cécile van de Kreeke

Responsable des relations presse

cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

05 34 33 33 72 – 06 24 66 05 30

ATTACHÉES DE PRESSE :

Ariane Mélazzini-Déjean

ariane.melazzini@cd31.fr

05 34 33 30 32

07 85 72 94 74

Coralie Bombail

coralie.bombail@cd31.fr

05 34 33 30 42

06 74 93 45 44

Fabienne Pascaud

fabienne.pascaud@cd31.fr

05 34 33 30 65

06 47 74 60 58



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE

1, boulevard de la Marquette

31090 Toulouse cedex 9

Tél. 05 34 33 32 31

HAUTE-GARONNE.FR